

Covid-19 : Dispositions de La Manufacture – Haute école des arts de la scène

Ces dispositions relatives aux différentes activités et missions de l'institution ont été adoptées en séance de direction élargie le 16 avril 2021. Elles entrent en vigueur de suite et jusqu'à nouvel avis.

Préambule

L'ensemble des activités sur le site ont lieu dans le respect **strict** du plan de protection.

Enseignement professionnel CFC

- L'enseignement secondaire II a lieu en présentiel. L'équipe pédagogique se tient prête à une bascule si nécessaire (décision 169).
- Les dispositions du DFJC s'appliquent (décision no 174).

Filières HES Théâtre et Danse

- Les activités de formation se déroulent sur le site dans la limite de 50 personnes au maximum dans le même espace ou 1/3 de jauge (le plus restrictif s'applique).
- Les activités didactiques indispensables à la filière de formation peuvent se dérouler à plus d'1/3 de jauge, dans la limite d'une promotion + intervenant·es.
- Les activités académiques donnant lieu à une présentation ou ouverture d'atelier à La Manufacture s'organiseront ainsi :
 - Si la présentation permet la validation d'un module : elle est ouverte aux professionnel·les et aux invité·es de la filière sur inscription, moyennant le port du masque et le respect des distances, et dans la limite de jauge la plus restrictive (50 personnes plateau compris ou 1/3 de salle + plateau)
 - Si la présentation n'est pas liée à la validation d'un module : elle est ouverte aux personnes de l'interne de La Manufacture sur inscription, moyennant le port du masque et le respect des distances, et dans la limite de jauge la plus restrictive (50 personnes plateau compris ou 1/3 de salle + plateau)
 - La limite de jauge de chaque présentation est arrêtée par le directeur technique, qui prend en compte le lieu de présentation, le nombre de personnes impliquées au plateau et en technique et les conditions d'accès.
 - L'ensemble des étudiant·es et personnels respecteront strictement la limite de jauge arrêtée et se conforment aux instructions de la filière quant à l'inscription à la présentation.
 - Aucune consommation de nourriture ni de boissons en amont, pendant ou à l'issue des présentations n'est possible. Le bar demeure fermé.
- Les activités académiques prévues hors du site se déroulent dans le cadre des plans de protection des institutions les accueillant.
- Les intervenant·es et enseignant·es élaborent en amont de leur intervention, les dispositifs de suivi ou de rattrapage des cours et modules pour les étudiant·es absent·es (quarantaine ou maladie).
- Les filières se tiennent prêtes à basculer dans l'enseignement à distance si l'évolution de la situation sanitaire globale ou d'un groupe particulier devait le rendre nécessaire.

Formation continue

- Les activités de formation prévues à La Manufacture se déroulent en présentiel, dans la limite de 50 personnes au maximum dans le même espace ou 1/3 de jauge (le plus restrictif s'applique).

- Les activités didactiques indispensables à une filière de formation certifiante peuvent se dérouler à plus d'1/3 de jauge, dans la limite d'une promotion + intervenant·es.
- Les activités de formation prévues hors du site se déroulent dans le cadre des plans de protection des institutions les accueillant.
- Les responsables de modules et intervenant·es des formations certifiantes élaborent en amont de leur intervention, les dispositifs de suivi ou de rattrapage des cours et modules pour les participant·es absents (quarantaine ou maladie).

Recherche

- Les activités de recherche prévues à La Manufacture se déroulent en présentiel, dans la limite de 50 personnes au maximum dans le même espace ou 1/3 de jauge (le plus restrictif s'applique).
- Les activités de recherche prévues hors du site se déroulent dans le cadre des plans de protection des institutions les accueillant.
- Les événements ouverts se déroulent sur invitation de la mission et sur inscription, moyennant le port du masque et le respect des distances, et dans la limite de jauge la plus restrictive (50 personnes plateau compris ou 1/3 de salle + plateau).

Prestations de services

- Les prestations de services ont lieu dans le respect du plan de protection du lieu où elles se déroulent.
- Les mises à disposition de salle pour préparer des prestations de service, ou pour l'organisation d'auditions ouvertes à des diplômé·es, sont maintenues.
- Les locations et les autres prêts de salle sont suspendus pour la durée de l'état de nécessité.

Ressources humaines – organisation

- Le dispositif de télétravail est renforcé et reste au niveau 2 jusqu'à nouvel avis.
- Les collaborateur·trices qui pour des raisons professionnelles ou personnelles souhaitent envisager une flexibilisation de leur taux de présence sur le site en font la demande aux Ressources humaines.
- La réception est fermée ; la centrale téléphonique est prise exclusivement les lundis et jeudis matins (8h30-12h30)
- La tenue de permanences est prévue aux niveaux de la direction élargie, de la coordination des filières HES et de la filière CFC.
- Les employés considérés comme personnes vulnérables sont priés de s'annoncer aux ressources humaines, et effectuent l'entier de leur travail depuis leur domicile sauf avis contraire de leur médecin traitant.